

AVISU CESEC 2024-24¹
AVIS CESEC 2024-24

Relatif à la
Rilativu à a

Mise en œuvre opérationnelle des formations dans le secteur sanitaire et social en Corse pour l'année 2024²

Missa in anda di i furmazioni sanitarie è suciali in Corsica par l'annu 2024

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 09 juillet 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la **Mise en œuvre opérationnelle des formations dans le secteur sanitaire et social en Corse pour l'année 2024 ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 09 di lugliu di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Missa in anda di i furmazioni sanitarie è suciali in Corsica par l'annu 2024 ;

Après avoir entendu, Monsieur Jean-François CUBELLS et Monsieur Stéphane PINELLI, pour la direction Générale adjointe en charge de l'éducation, enseignement, formation et langue corse ;

À nant'à u raportu di Cécile LIBERATORE-RUGGERI, per a cummissione « educazione, furmazione è ghjuventù » »

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 55

² Rapport AC 2024/E3/180

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 23 di lugliu di u 2024, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

Les préoccupations en lien avec le vieillissement de la population, la santé, le maintien de services au plus près des usagers sur l'ensemble de l'île et l'emploi dans les différents bassins de vie sont au fondement des attentes des professionnels du secteur et expliquent leur besoin de disposer de personnels qualifiés susceptibles de prendre en charge des publics âgés, en situation de handicap ou relevant de l'enfance.

Pour répondre à ces besoins, la Collectivité de Corse déploie, comme le lui autorise la Loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, une programmation annuelle de formations dans les secteurs sanitaire et social.

Cette programmation se décline tous les ans à l'aide de différents partenariats. La programmation de l'année 2024 consolide la mise en œuvre entamée en 2022 axée autour de principes et objectifs tels que faciliter l'accès du plus grand nombre à ces formations, la formation par l'apprentissage ou le maintien transgénérationnel par l'offre de cours de langue corse.

L'offre de formation 2024 se décline sur les formations suivantes :

- Sur le volet social :
 - Educateur spécialisé (24 places sur Ajaccio et Bastia)
 - Assistant de service social (24 places sur Ajaccio et Bastia)
 - Accompagnant éducatif et social (53 places sur Ajaccio, Bastia, Corte et Vico)
 - Educateur jeunes enfants (20 places sur Calvi et Porto-Vecchio)
 - Travailleur en insertion sociale et familiale, accompagnant éducatif et social, moniteur éducateur (30 places sur Calvi et Porto-Vecchio)
- Sur le volet sanitaire :
 - Soins infirmiers (130 places à Ajaccio et Bastia)
 - Aide-soignant (130 places à Ajaccio, Bastia, Corte et Sartène)
 - Auxiliaire de puériculture (30 places à Ajaccio et Bastia)
 - Ambulancier (24 places à Bastia).

Le coût total de cette programmation s'élève à 5.998.501 € en fonctionnement et 50.364 € en investissement. Des conventions d'objectifs et de moyens permettront de formaliser les différents partenariats. Ces dernières prévoient les conditions de mise en œuvre et de suivi.

Le CESECC tient à souligner la qualité du dossier qui lui a été présenté.

Le CESECC apprécie que l'effort de maillage du territoire en termes d'offre de formation ait été poursuivi.

Le CESECC s'inquiète du niveau des apprenants, du taux d'échec important ou du nombre d'abandons en cours de formation dus à des choix de formation par défaut en lien avec le dispositif « Parcoursup ». **Il rappelle** qu'il s'agit de formations financées sur des fonds publics, ce qui demande une vigilance accrue quant à leur utilisation.

Le CESECC signale les difficultés de recrutement des infirmiers et déplore que la promotion 2025/2026 ne compte que 130 élèves pour tout le territoire.

Le CESECC demande la mise en place de formations de cadres de santé, de cadre de santé de soins infirmiers à domicile et d'infirmiers spécialisés bloc opératoire et anesthésiste en Corse.

Le CESECC s'inquiète une nouvelle fois de l'absence de formations réellement adaptées aux métiers du grand âge et du maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap. **Il rappelle** que le vieillissement de la population sur le territoire insulaire est une réalité autant que le manque de main d'œuvre qualifiée dans ce secteur en tension.

Le CESECC regrette que la voie de l'apprentissage reste encore trop limitée bien qu'elle fasse l'objet d'une offre plus importante au titre des propositions de formation dans le secteur sanitaire pour l'année 2024.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI